

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014**  
~~~~~

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. David CABLAT, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Amélie MATEO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. Jean-Claude MARC, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Evelyne GELLY, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Béatrice WILLOQUAUX, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Bernard SALLES, Madame Edwige GENIEYS -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22 al 2 et L.5211-I ;

Vu les articles 22, 23 et 25 du Code des marchés publics relatifs aux règles inhérentes à la création de la CAO et à son fonctionnement ;

Vu que le Président est membre de droit et président de la CAO ;

Vu qu'une seule liste a été présentée ;

Considérant que si une seule liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet directement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composés en jury, tels que prévus aux articles 24, 69 du Code des marchés publics ;

- de désigner les cinq membres titulaires suivants :

1. Monsieur Jean-François SOTO
2. Monsieur Philippe SALASC
3. Monsieur Patrick LAMBOLEZ
4. Monsieur Bernard GOUZIN
5. Monsieur Georges PIERRUGUES

- de désigner les cinq membres suppléants suivants :

1. Monsieur Jean-Claude CROS
2. Madame Agnès CONSTANT
3. Monsieur Guy-Charles AGUILAR
4. Monsieur Grégory BRO
5. Monsieur Gérard CABELLO

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 974 le 17/04/2014

Publication le 17/04/2014

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/04/2014

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmc167027-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

